PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 À 18 H 30

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **8 septembre 2026, à 18 h 30,** à l'hôtel de ville, situé au 5, rue Gale, à Ormstown.

La séance est diffusée en direct et est accessible en différé sur la chaîne YouTube de la Municipalité en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site Internet de la Municipalité au www.ormstown.ca.

En aucun temps, durant la séance du conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du conseil ou envers un employé, soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du *Code municipal du Québec* prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du conseil.

L'article 159 du *Code municipal du Québec* stipule que le maire ou la mairesse, qui préside une assemblée du conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du conseil sont publiques ne signifie pas que les séances du conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand, donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences :		Absences :
Le maire :	Philippe Besombes	
Conseiller 1 :	René Gauthier	
Conseiller 2 :	Jacques Guilbault	
Conseillère 3 :	Jane Fairhurst	
Conseiller 4 :	Michel André Émond	
Conseillère 5 :		Valérie Taillefer
Conseiller 6 :		Robert Greig

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philippe Besombes, monsieur Daniel Leduc, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

Tous les membres du conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte par le maire à 18 h 30.

1.1 Allocution du maire
1.2 Période de questions d'ordre général (30 minutes)

26-09-234

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1. Allocution du maire;
1.2. Période de questions d'ordre général (30 minutes).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL
4.1. Liste des comptes à payer au 8 septembre 2026;
4.2. Adjudication de contrat pour la numérisation des plans de la Municipalité d'Ormstown;

4.3. Processus de dotation du poste de directeur du Service de sécurité incendie;
4.4. Renouvellement de l'assurance collective;
4.5. Offre de service pour la négociation de la convention collective.

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
5.1. Adoption du deuxième projet de règlement nº 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement nº 149-2023.

6. CONSEIL MUNICIPAL
6.1. Report de la séance du 5 octobre 2026;
6.2. Nomination d'un représentant remplaçant au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES
7.1. Autorisation de présenter une demande d'aide financière au *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL), volet Redressement et Sécurisation;
7.2. Présentation d'une demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH), volet 2 – Soutien à la croissance de l'offre de logements.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1. Service de sécurité incendie – Dépôt du rapport mensuel de juillet 2026.
8.2. Adjudication de contrat pour le plan de mesures d'urgence et de sécurité civile.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
9.1. Permis émis – août 2026;
9.2. Demande de PPCMOI pour le 25, rue Church;
9.3. Demande de PIIA pour le 79, rue Lambton;
9.4. Acquisition de gré à gré d'une partie du lot 5 807 209 (13, rue du Prince-Albert);
9.5. Acquisition de gré à gré d'une partie du lot 5 807 109 (6, rue du Prince-Albert).

10. COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
10.1. Autorisation et approbation d'une entente bilatérale entre la Municipalité d'Ormstown et la Légion royale canadienne, section 196;
10.2. Renouvellement de l'offre de cours de cardio;
10.3. Renouvellement de l'offre de cours de danse country;
10.4. Demande de soutien logistique et autorisation de fermeture de la rue du Moulin pour la tenue du Mandala géant;
10.5. Adoption de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;
10.6. Proclamation dans le cadre du 65e anniversaire du Club Lions Ormstown;
10.7. Demande d'aide financière – Club Lions Ormstown;
10.8. Demande d'aide financière – S.A.B.E.C.

11. CORRESPONDANCE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. <u>PROCÈS-VERBAL</u>

26-09-235 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026**

Il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2026 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

26-09-236 **4.1 Approbation des opérations financières**

Il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault
APPUYÉ par René Gauthier
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions;

D'APPROUVER la liste des opérations financières, jointes au présent procès-verbal à **l'annexe A,** pour des montants totalisant 641 844,24 $.

ADOPTÉE

26-09-237 **4.2 Adjudication de contrat pour la numérisation des plans de la Municipalité**

ATTENDU QUE, dans le cadre du recensement des plans de la Municipalité d'Ormstown, environ 3000 plans répartis dans différents services et lieux ont été identifiés;

ATTENDU QUE la numérisation de ces plans est nécessaire afin d'en assurer la conservation, l'accessibilité et la protection à long terme;

ATTENDU QUE les plans papier, en raison de leur volume et de leur fragilité, présentent des risques de perte, de détérioration et rendent leur repérage plus difficile;

ATTENDU QUE la numérisation des plans permet notamment d'en faciliter l'accès et la consultation, de réduire les besoins en espace d'archivage, d'assurer une meilleure protection contre les pertes et les sinistres et de favoriser le respect des exigences applicables en matière de gestion documentaire;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown sollicité des offres de services auprès de deux entreprises spécialisées pour la réalisation de ces travaux :

	Prix avant taxes applicables
Archives Lanaudière	13 175,00 $
Everial	6 000,00 $

ATTENDU QU'à qualité et portée de services équivalentes, la Municipalité souhaite retenir l'offre conforme présentant le prix le plus bas;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE MANDATER l'entreprise Everial pour procéder à la numérisation des plans de la Municipalité d'Ormstown, conformément à son offre de services;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc à signer, pour et nom de la Municipalité, de signer le contrat et tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-140-00-419.

ADOPTÉE

26-09-238 **4.3 Processus de dotation du poste de directeur du Service de sécurité incendie**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown doit assurer l'organisation et le fonctionnement de son Service de sécurité incendie conformément aux lois, règlements, orientations ministérielles et obligations applicables;

ATTENDU QUE le rapport intitulé « Tâches et responsabilités en incendie », daté du 30 juin 2026 et soumis au conseil municipal, fait état de la nécessité d'assurer une direction à temps complet pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de procéder à la dotation de ce poste à temps complet afin d'assurer la continuité et la bonne gestion du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉ par Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER la direction générale à procéder au processus de dotation du poste de directeur du Service de sécurité incendie à temps complet, conformément aux politiques et procédures de la Municipalité;

D'AUTORISER la direction générale à procéder à l'affichage du poste, à l'analyse des candidatures, aux entrevues et à formuler une recommandation au conseil municipal;

D'AUTORISER la direction générale à déterminer les conditions administratives applicables au poste, notamment la rémunération et les avantages sociaux, conformément aux politiques et aux budgets de la Municipalité;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-09-239 **4.4 Renouvellement de l'assurance collective**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown offre à ses employés admissibles un régime d'assurance collective;

ATTENDU QUE Beneva a procédé à une révision du régime d'assurance collective et a soumis à la Municipalité un Sommaire des garanties révisé en date du 31 août 2026;

ATTENDU QUE les modifications proposées visent notamment les garanties d'assurance vie, d'invalidité de longue durée, d'assurance maladie, d'assurance dentaire, de soins de la vue, de services paramédicaux et d'assurance voyage;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge approprié d'accepter les modifications proposées afin de maintenir un régime d'assurance collective adapté aux besoins des employés;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'APPROUVER les modifications proposées par Beneva au régime d'assurance collective de la Municipalité d'Ormstown, conformément au Sommaire des garanties révisé en date du 31 août 2026;

D'AUTORISER la mise en vigueur des nouvelles garanties à compter de la date convenue avec Beneva;

QUE le montant de la facture peut varier selon le nombre d'employés adhérant;

DE MANDATER la directrice des ressources humaines afin de coordonner la mise en œuvre des modifications auprès de Beneva et du courtier en assurance collective;

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-09-240 **4.5 Offre de services pour la négociation de la convention collective**

ATTENDU QUE la Municipalité doit entreprendre les négociations en vue de la conclusion d'une première convention collective avec le syndicat représentant le employés cols bleus;

ATTENDU QUE CMB Avocats inc. a soumis une offre de services datée du 19 août 2026 afin d'accompagner la Municipalité dans ce processus;

ATTENDU QUE les honoraires sont établis aux taux de 250 $ l'heure, plus taxes applicables, selon les modalités prévues à l'offre de services;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par René Gauthier
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de CMB Avocats inc. pour l'accompagnement et la représentation de la Municipalité dans le cadre des négociations de la première convention collective des employés cols bleus;

QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines soient autorisés à collaborer avec le consultant et à lui transmettre les renseignements nécessaires à l'exécution du mandat;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc, ou son représentant, à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

26-09-241 **5.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement numéro 149-2023**

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ormstown a adopté le Règlement de lotissement numéro 149-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le Règlement de lotissement numéro 149-2023 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption du premier projet de règlement numéro 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement numéro 149-2023 de la Municipalité est donné par la conseillère Jane Fairhusrt lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de règlement numéro 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement numéro 149-2023 de la Municipalité est donné par le conseiller René Gauthier et la conseillère Jane Fairhurst, la conseillère Valérie Taillefer se retirant et le maire de votant pas, lors de la séance du 3 août 2026;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 26 août 2026;

ATTENDU QU'afin de favoriser les conditions nécessaires à la création d'un environnement qui encourage des opérations liées et nécessaires pour permettre des pratiques considérées comme bénéfiques à la collectivité de la municipalité, tout en respectant la vision de la Municipalité, il est nécessaire de revoir les exemptions relatives à la cession de loi ou de paiement de sommes d'argent à des fins de parcs, de lots de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

ATTENDU QU'il convient d'apporter des modifications à l'article 4.2 « *Exemption* » au chapitre 4, « *Dispositions relatives à la cession de lot ou de paiement de sommes d'argent à des fins de parcs, de lots de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel* »;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault
APPUYÉ par Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du deuxième projet de règlement numéro 149.1-2026 modifiant le Règlement de lotissement numéro 149-2023 de la Municipalité d'Ormstown;

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement numéro 149.1-2026, tel que présenté, dispense complète de lecture étant faite considérant que chacun des membres du conseil atteste que ledit règlement a été porté à leur attention et qu'ils ont eu le temps d'en comprendre le sens et la portée.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

26-09-242 **6.1 Report de la séance du 5 octobre 2026**

ATTENDU QU'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown est prévue le 5 octobre 2026;

ATTENDU QUE des élections provinciales se tiendront le 5 octobre 2026;

ATTENDU QUE la tenue de la séance ordinaire à cette date pourrait occasionner des contraintes pour les membres du conseil, les employés municipaux ainsi que pour les citoyens souhaitant participer à la séance;

ATTENDU QU'il y a lieu de reporter la séance ordinaire afin de permettre la tenue de celle-ci dans des conditions favorisant la participation des membres du conseil, des employés et des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE REPORTER la séance ordinaire du conseil municipal prévue le lundi 5 octobre 2026 au mardi 6 octobre 2026 à 18 h 30, à l'hôtel de ville d'Ormstown;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à prendre les mesures nécessaires afin de donner avis de ce changement de date conformément aux dispositions législatives applicables.

ADOPTÉE

26-09-243 **6.2 Nomination d'un représentant remplaçant au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est représentée au conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE Valérie Taillefer est actuellement en congé de maternité et ne peut exercer ses fonctions de représentante de la Municipalité pendant sont absence;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant remplaçant afin d'assurer la représentation de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pendant cette période;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par René Gauthier
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE NOMMER Philippe Besombes à titre de représentant remplaçant de la Municipalité d'Ormstown au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, en remplacement de Valérie Taillefer;

QUE cette nomination soit effective à compter de l'adoption de la présente résolution et demeure en vigueur pour la durée de l'absence de Valérie Taillefer, jusqu'à son retour en fonction;

QUE la présente nomination prenne fin automatiquement au retour en fonction de Valérie Taillefer.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

26-09-244 **7.1 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL), volet Redressement et Sécurisation**

ATTENDU QUE le *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures de réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet Redressement et Sécurisation concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière, notamment la réfection de chaussée, les ponceaux et fossés, la sécurité routière et l'aménagement paysager liés au chemin Island, au chemin de la Rivière-aux-Outardes et au chemin Lower Concession;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues aux modalités applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu dans le cadre de l'appel d'offres ORM2026-19;

ATTENDU QUE la chargée de projets de la Municipalité, Christine Rheault, ing., représente cette dernière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL), volet Redressement et Sécurisation, pour le projet de réfection du chemin Island, du chemin de la Rivière-aux-Outardes et du chemin Lower Concession;

QUE la Municipalité confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de cette-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le maire et le directeur général sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

26-09-245 **7.2 Présentation d'une demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH), volet 2 – Soutien à la croissance de l'offre de logements**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH) afin de soutenir financièrement les municipalités dans la réalisation de travaux d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées contribuant notamment à la croissance de l'offre de logements;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 – Soutien à la croissance de l'offre de logements du programme FIERH;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du programme FIERH, s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et comprend les modalités du programme applicables à la Municipalité et à son projet;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du *Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH);

QUE la Municipalité confirme avoir pris connaissance du guide du programme FIERH, s'être renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et comprendre les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles associés au projet, incluant tout dépassement de coûts;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

QUE le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc ou son représentant soit autorisé à présenter la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document requis et à effectuer toute démarche nécessaire dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 Service de sécurité incendie - Rapport mensuel de juillet 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du service incendie de la Municipalité d'Ormstown pour le mois de juillet 2026.

26-09-246 **8.2 Adjudication de contrat pour le plan de mesures d'urgence et de sécurité civile**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown souhaite améliorer sa résilience face aux sinistres et se conformer à la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (LSCRS);

ATTENDU QUE l'offre de service présentée par Prudent groupe coopératif, datée du 20 août 2026, pour accompagner la Municipalité dans la révision et la production de son plan municipal de sécurité civile (PMSC);

ATTENDU QUE l'offre de services prévoit une démarche en quatre phases, incluant la création d'un comité municipal de sécurité civile, la visite du territoire, l'analyse des risques et la production du plan;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour ce mandat s'élèvent à 23 393,00 $, plus les taxes applicables, selon les modalités du paiement précisées dans l'offre;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé l'offre et juge qu'elle répond à ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormstown accepte l'offre de services du Prudent groupe coopératif, datée du 20 août 2026, pour la révision et la production du plan municipal de sécurité civile (PMSC);

QUE le directeur général et greffier-trésorier Daniel Leduc soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner pleinement effet à la présente résolution, incluant le contrat de services avec Prudent groupe coopératif;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-230-10-410.

ADOPTÉE

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Permis émis – août 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois d'août 2026.

26-09-247 **9.2 Demande de PPCMOI pour le 25, rue Church**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a reçu une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction d'un deuxième triplex au 25, rue Church;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation;

ATTENDU QUE le projet présenté relativement à la construction d'un immeuble résidentiel de type triplex sur un terrain comportant déjà un immeuble résidentiel de type triplex présente les caractéristiques suivantes :

- L'emplacement se trouve dans la zone R-6, qui n'autorise pas l'implantation de plus d'un bâtiment principal ni les projets intégrés;
- La construction d'un bâtiment résidentiel dont l'implantation est en retrait et située à l'arrière de la parcelle, ce qui n'est pas une pratique courante dans les environs;
- L'implantation d'une aire de stationnement comprenant six places dans la marge avant, alors que l'article 9.4 du Règlement de zonage numéro 148-2023 stipule que les aires de stationnement pour les classes d'usage H4, correspondant au projet, doivent être situées en cour latérale ou en cour arrière, sauf si la cour avant à une profondeur de 15 mètres, ce qui n'est pas le cas;
- La création d'une voie de circulation à double sens ne mesurant que 3,479 mètres, alors que l'article 9.13 du Règlement de zonage numéro 148-2023 stipule qu'une allée doit avoir une largeur d'au moins 6,7 mètres;
- Les plans présentés ne font pas mention de la plantation d'arbres, alors que l'article 12.5 du Règlement de zonage numéro 148-2023 stipule qu'un arbre doit être planté pour chaque tranche de 100 mètres carrés de terrain, ce qui représente un total d'onze arbres;
- La résidence située sur le lot 5 807 007, soit le 27, rue Church, qui est située du côté nord-ouest de la propriété visée par la demande, est sur le même côté de l'aire de stationnement proposée et le projet de construction, bénéficie d'une servitude de vue,

publiée sous le numéro 269447 pour sept fenêtres et un soupirail;
- Il n'y a aucune aire verte commune donnant l'espace nécessaire pour la création d'une aire de vie et de détente pour les résidents;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, bien que conscient du besoin d'augmentation de l'offre de logements dans la région, en particulier des logements qui répondent aux réalités financières des habitants de la région, considère que cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des locataires et des propriétaires du quartier;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme croit que la Municipalité ne peut se limiter à envisager la maximisation du nombre d'unités d'habitation tout en ignorant l'impact potentiel que la construction pourrait avoir sur la qualité de vie, son impact environnemental et l'intégration dans le tissu urbain;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme considère que, dans le présent contexte, la qualité de vie consiste à offrir et à créer un environnement qui va au-delà de la simple mise à disposition de logements;

ATTENDU QUE le projet présenté ne démontre d'aucune façon qu'il offre à ses locataires et à ses usagers les conditions nécessaires à une qualité de vie qui dépasse le cadre des logements eux-mêmes;

ATTENDU QUE le projet présenté est susceptible de créer les conditions propices à des problèmes environnementaux tels que l'effet d'îlot de chaleur ou la production d'un ruissellement excessif en raison d'une forte proportion de surfaces imperméables, le tout au détriment de la nappe phréatique;

ATTENDU QUE l'acceptation du projet peut démontrer aux promoteurs immobiliers que la Municipalité est prête à renoncer à la réflexion nécessaire et à promouvoir un développement résidentiel à haute densité au détriment de la création d'un environnement bénéfique pour tous dans tous les aspects de leur vie;

ATTENDU QUE, pour les raisons susmentionnées, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande, des documents soumis et de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que le projet, tel que présenté, est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur la qualité de vie des occupants et sur le milieu environnant;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère notamment que le projet ne répond pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation prévus au Règlement numéro 169-2025 relativement à la compatibilité du projet avec son milieu d'insertion, à la qualité de son implantation et de sa densité, ainsi qu'à ses impacts environnementaux et à l'organisation fonctionnelle des lieux;

ATTENDU QUE l'article 23 du Règlement numéro 169-2025 prévoit que le conseil doit, par résolution, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier et que la résolution refusant la demande doit en préciser les motifs;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉE par Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE REFUSER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction d'un deuxième immeuble de type triplex au 25, rue Church, telle que présentée;

QUE le refus est fondé notamment sur les motifs suivants :
1. La compatibilité avec le milieu d'insertion, considérant les impacts anticipés du projet sur la qualité de vie et le milieu environnant;
2. L'implantation et la densité du projet, lesquelles ne sont pas jugées suffisamment adaptées aux caractéristiques du site et de son environnement;
3. Les impacts environnementaux et l'aménagement des espaces extérieurs, lesquels ne permettent pas de conclure à une intégration satisfaisante du projet;
4. L'organisation fonctionnelle des lieux, notamment en ce qui concerne l'aménagement du terrain et les conditions d'occupation qui en découlent;

DE MANDATER le directeur général ou son représentant afin de transmettre la présente résolution au requérant et de donner suite aux démarches administratives requises.

ADOPTÉE

26-09-248 **9.3 Demande de PIIA pour le 79, rue Lambton**

ATTENDU QU'une demande de permis pour la modification de la couleur extérieure de la résidence a été déposée par le propriétaire du 79, rue Lambton;

ATTENDU QUE l'emplacement est situé à l'intérieur d'une zone qui est assujettie d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) où les constructions, agrandissements et modifications des parties des bâtiments principaux et accessoires qui sont visibles de la voie publique;

ATTENDU QUE le patrimoine résidentiel traditionnel du noyau villageois constitue un atout pour toute la communauté;

ATTENDU QUE les critères d'intégration exigés dans la réglementation PIIA visent à puiser dans l'histoire du patrimoine local pour encadrer et inspirer les interventions futures sur les bâtiments existants;

ATTENDU QUE toute demande de PIIA doit tenir compte que les travaux et couleurs contribuent à la mise en valeur des éléments identitaires du secteur tel que clairement stipulés dans la réglementation qui s'applique;

ATTENDU QUE la palette de couleurs proposée par le demandeur et le souci du détail, particulièrement l'accent mis sur les contours des ouvertures, mettent effectivement en valeur les qualités architecturales du bâtiment;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées sont celles qui étaient disponibles à l'époque de la construction du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault
APPUYÉE par René Gauthier
et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, soit d'accepter ladite demande à la condition suivante;

QUE la Municipalité révise et définisse clairement sa vision en matière d'entretien et de développement de son patrimoine, y compris en ce qui concerne sa pérennité, sans pour autant créer un effet qui fige les zones concernées dans une époque où un état ne reflétant pas nécessairement l'esprit des valeurs traditionnelles qui ont présidé lors de sa création;

QUE les modifications proposées à la véranda, telles que présentées dans l'esquisse, soit refusées et que le propriétaire propose une autre option qui conserve l'architecture et le caractère originaux de la véranda.

ADOPTÉE

26-09-249 **9.4 Acquisition de gré à gré d'une partie du lot 5 807 209 (13, rue du Prince-Albert)**

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris des travaux de réfection complète de la rue Prince-Albert

ATTENDU QUE ces travaux requièrent l'acquisition d'une partie du lot 5 807 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, laquelle est montrée au plan annexé à la présente;

ATTENDU QUE la Municipalité a négocié avec le propriétaire pour l'acquisition de cette parcelle;

ATTENDU QUE la promesse de vente signée par monsieur James Vallée et datée du 27 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,
Il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la promesse de vente d'une partie du lot 5 809 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, signée par monsieur James Vallée et datée du 27 juillet 2026, pour la somme de 1 360,00 $, plus les taxes applicables, le cas échéant;

DE MANDATER un notaire, un arpenteur-géomètre et tout autre professionnel dont les services pourraient être requis afin de réaliser cette acquisition;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité et tout autre document requis afin de réaliser cette acquisition.

ADOPTÉE

26-09-250 **9.5 Acquisition de gré à gré d'une partie du lot 5 807 109 (6, rue du Prince-Albert)**

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris des travaux de réfection complète de la rue Prince-Albert;

ATTENDU QUE ces travaux requièrent l'acquisition d'une partie du lot 5 807 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, laquelle est montrée au plan annexé à la présente;

ATTENDU QUE la Municipalité a négocié avec la propriétaire pour l'acquisition de cette parcelle;

ATTENDU QUE la promesse de vente signée par madame Judy Ellen Chisholm et datée du 19 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,
Il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la promesse de vente d'une partie du lot 5 809 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, signée par madame Judy Ellen Chisholm et datée du 19 août 2026, pour la somme de 7 315,00 $, plus les taxes applicables, le cas échéant;

DE MANDATER un notaire, un arpenteur-géomètre et tout autre professionnel dont les services pourraient être requis afin de réaliser cette acquisition;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité et tout autre document requis afin de réaliser cette acquisition.

ADOPTÉE

10. COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-09-251 **10.1 Autorisation et approbation d'une entente bilatérale entre la Municipalité d'Ormstown et la Légion royale canadienne, section 196**

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne, section 196 et la Municipalité ont négocié une entente bilatérale à bénéfices mutuels concernant notamment l'utilisation des lots 5 807 275, 5 807 688 et 5 807 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay et l'utilisation du bâtiment portant l'adresse civique 33, rue Prince-Albert, à Ormstown;

ATTENDU QUE la résolution 26-08-227 adoptée le 3 août 2026 autorisant le PPCMOI visant notamment à régulariser l'utilisation des lots 5 807 275, 5 807 688 et 5 807 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay par la Légion comme stationnement;

ATTENDU QUE la promesse de servitude d'écoulement et de rétention des eaux signée par monsieur Éric Varin, représentant dûment autorisé de la Légion royale canadienne, section 196 et datée du 8 septembre 2026;

ENCONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉ par René Gauthier
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la promesse de servitude d'écoulement et de rétention des eaux, signée par monsieur Éric Varin, représentant dûment autorisé de la Légion royale canadienne, section 196 et datée du 8 septembre 2026;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général à signer l'Entente bilatérale entre la Légion royale canadienne et la Municipalité d'Ormstown pour et au nom de la Municipalité et tout autre document requis;

DE MANDATER un notaire, un arpenteur-géomètre et tout autre professionnel dont les services pourraient être requis afin de réaliser l'acquisition de la servitude d'écoulement et de rétention des eaux;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général à signer l'acte de servitude d'écoulement et de rétention des eaux pour et au nom de la Municipalité et tout autre document requis.

ADOPTÉE

26-09-252 **10.2 Renouvellement de l'offre de cours de cardio**

ATTENDU QUE le cours de cardio vitalité est offert gracieusement par la Municipalité à la population d'Ormstown depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE ce cours est bien apprécié des participants et contribue à la promotion de saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite assurer une meilleure visibilité et accessibilité à cette activité auprès de la population;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jane Fairhurst
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE DÉFRAYER les coûts de chaque cours de cardio vitalité, de 90 $ pour 14 cours du 17 septembre 2026 au 17 décembre 2026;

QUE les activités de cardio vitalité fassent l'objet d'une diffusion et d'une promotion adéquates, notamment par les moyens de communication de la Municipalité, afin d'en assurer la visibilité et de favoriser la participation citoyenne;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-490;

ADOPTÉE

26-09-253 **10.3 Renouvellement de l'offre de cours de danse country**

ATTENDU QUE la demande pour la tenue de cours de danse country est en forte progression dans la région depuis plusieurs années et que le cours est offert au Centre récréatif depuis maintenant plus d'un an;

ATTENDU QUE ce type d'activité de loisirs s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan d'action de la *Politique familiale municipale* et qu'il n'exige aucun coût de la part de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE RENOUVELER l'offre de cours de danse country pour la période du 14 septembre 2026 au 21 décembre 2026, lesquels se tiendront au Centre récréatif;

D'AUTORISER la location gratuite de la salle du Centre récréatif pour la tenue desdits cours, conformément aux modalités usuelles de location de salle, l'entreprise assumant la gestion des inscriptions et des opérations afférentes;

DE DEMANDER que l'activité fasse l'objet d'une diffusion et d'une promotion adéquates par les moyens de communication de la Municipalité, afin d'en assurer la visibilité et de favoriser la participation citoyenne.

ADOPTÉE

26-09-254 **10.4 Demande de soutien logistique et d'autorisation de fermeture de la rue du Moulin pour la tenue du Mandala géant**

ATTENDU QUE le Mandala géant est une activité culturelle tenue sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown depuis 2009 et qu'elle s'inscrit dans le cadre des Journées de la culture;

ATTENDU QUE cette activité rassemble chaque année des artistes, amateurs et aguerris, et contribue à l'animation culturelle ainsi qu'au rayonnement de la communauté;

ATTENDU QUE la coordonnatrice de l'activité sollicite le soutien logistique de la Municipalité, notamment pour une toilette portative, la livraison, le ramassage et l'entreposage du matériel, quatre tables, deux chapiteaux ainsi que l'accès à une borne d'incendie pour l'approvisionnement en eau;

ATTENDU QUE la tenue de l'activité nécessite également l'autorisation de fermer la rue du Moulin, ce qui aura pour effet de rendre temporairement inaccessibles certains stationnements et entrées privées pendant la période de fermeture;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par René Gauthier
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité d'Ormstown à soutenir logistiquement la tenue du Mandala géant, conditionnellement à ce qu'une visibilité appropriée soit accordée à la Municipalité dans le cadre de l'activité;

QUE ce soutien comprenne, selon les disponibilités et les modalités déterminées par l'administration municipale, la mise à disposition d'une toilette portative, de quatre tables et de deux chapiteaux, la livraison, le ramassage et l'entreposage du matériel requis, ainsi que l'accès à la borne d'incendie la plus près pour l'approvisionnement en eau;

QUE le conseil municipal autorise la fermeture temporaire de la rue du Moulin pour la tenue du Mandala géant, sous réserve des mesures jugées nécessaires par l'administration municipale afin d'assurer la sécurité des participants, des résidents et des usagers de la voie publique;

QUE l'administration municipale soit autorisée à informer les résidents concernés de la rue du Moulin des modalités de fermeture, notamment quant à l'accès temporairement restreint aux stationnements et aux entrées privées.

ADOPTÉE

26-09-255 **10.5 Adoption de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes***

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'apport essentiel des organismes communautaires, culturels, sportifs, sociaux et environnementaux à la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, lors de la séance du 4 mai 2026, la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* afin d'établir un cadre clair, équitable et transparent pour la reconnaissance des organismes œuvrant sur son territoire;

ATTENDU QUE la mise en application de cette politique a révélé certaines incohérences pratiques nécessitant des corrections afin d'en assurer une application uniforme, cohérente et conforme aux objectifs poursuivis;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU d'adopter la version corrigée de ladite politique afin de maintenir un encadrement équitable, transparent et responsable des relations entre la Municipalité et les organismes reconnus;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par René Gauthier
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER la version corrigée de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*, telle que présentée au conseil municipal;

DE PRÉCISER que cette version corrigée remplace la version adoptée le 4 mai 2026 et qu'elle s'applique selon les modalités qui y sont prévues;

DE MANDATER le Service de la culture et des loisirs pour assurer l'application, la gestion et la mise à jour administrative de ladite politique;

D'AUTORISER le directeur général ou son représentant à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

26-09-256 **10.6 Proclamation dans le cadre du 65^{e} anniversaire du Club Lions Ormstown**

ATTENDU QUE le Club Lions Ormstown célèbre en 2026 son 65^{e} anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE depuis sa fondation, le Club Lions Ormstown contribue activement à la vie communautaire et au bien-être de la population d'Ormstown et des environs;

ATTENDU QUE les membres du Club Lions se sont engagés, au fil des années, dans de nombreuses initiatives et activités visant à soutenir les citoyens, les organismes et les causes qui contribuent à la vitalité de notre communauté;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner et reconnaître les 65 années d'engagement, de bénévolat et de contribution du Club Lions Ormstown à la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;

DE PROCLAMER l'année 2026 comme l'année du 65e anniversaire du Club Lions Ormstown;

DE SOULIGNER la contribution exceptionnelle du Club Lions Ormstown à la communauté au cours de ses 65 années d'existence et de remercier ses membres, passés et présents, pour leur engagement et leur dévouement envers la collectivité;

D'INVITER les citoyens d'Ormstown à se joindre au conseil municipal pour souligner ce jalon important et célébrer les 65 années de service communautaire du Club Lions Ormstown.

ADOPTÉE

26-09-257 **10.7 Demande d'aide financière – Club Lions Ormstown**

ATTENDU QUE le Club Lions d'Ormstown a présenté une demande d'aide financière à la Municipalité d'Ormstown dans le cadre des célébrations entourant son 65e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE le Club Lions d'Ormstown contribue depuis de nombreuses années à la vie communautaire d'Ormstown et participe activement au bien-être de la communauté par ses actions et initiatives;

ATTENDU QUE les célébrations du 65e anniversaire constituent une occasion de souligner l'engagement, la contribution et le bénévolat des membres du Club Lions auprès de la communauté d'Ormstown;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les organismes communautaires qui contribuent à la vitalité et au développement de la communauté;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière a été analysée conformément au *Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse* de la Municipalité d'Ormstown;

EN CONSÉQUENCE,
Il est **PROPOSÉ** par René Gauthier
APPUYÉ par Jacques Guilbault
et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, le maire ne votant pas;

D'ACCORDER au Club Lions d'Ormstown une aide financière au montant de 500 $ afin de contribuer à la réalisation des célébrations entourant son 65e anniversaire;

QUE le versement de l'aide financière soit effectué conformément aux conditions applicables du *Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse* de la Municipalité d'Ormstown;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-110-00-990.

ADOPTÉE

26-09-258 **10.8 Demande d'aide financière – S.A.B.E.C.**

ATTENDU QUE la S.A.B.E.C. (Services d'Accompagnement Bénévole et Communautaires) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir des services d'accompagnement et de transport pour des rendez-vous médicaux aux citoyens de tout âge résidant sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la S.A.B.E.C. dessert notamment les citoyens d'Ormstown et contribue à leur permettre d'avoir accès aux soins et services médicaux dont ils ont besoin;

ATTENDU QUE les services offerts par la S.A.B.E.C. constituent un service essentiel pour plusieurs citoyens, notamment les personnes qui ne disposent pas d'un moyen de transport ou qui nécessitent un accompagnement pour leurs déplacements médicaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown reconnaît l'importance de la mission de la S.A.B.E.C. et sa contribution au maintien de l'accès aux services de santé pour la population d'Ormstown et du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la S.A.B.E.C. a présenté une demande d'aide financière à la Municipalité afin de soutenir la poursuite de sa mission et le maintien de ses services auprès de la population;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière a été analysée conformément au *Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse* de la Municipalité d'Ormstown;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par René Gauthier
et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, le maire ne votant pas;

D'ACCORDER à la S.A.B.E.C. (Services d'Accompagnement Bénévole et Communautaires) une aide financière au montant de 2000 $, afin de contribuer au soutien de sa mission et au maintien de ses services d'accompagnement et de transport pour les services médicaux offerts aux citoyens d'Ormstown et de la région;

QUE le versement de l'aide financière soit effectué conformément aux conditions applicables du *Politique en matière d'aide financière, de partenariat et de bourse* de la Municipalité d'Ormstown;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-110-00-990.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCE

Aucun sujet à traiter.

12. VARIA

Aucun sujet à traiter.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées à la direction générale qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

26-09-259

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault
APPUYÉ par Michel André Émond
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

Philippe Besombes — Signature numérique de Philippe Besombes
Date : 2026.10.20 15:25:47 -04'00'

M. Philippe Besombes
Maire

Daniel Leduc — Signature numérique de Daniel Leduc
DN : cn=Daniel Leduc, o=Municipalité d'Ormstown, ou=Direction générale, email=dg@ormstown.ca, c=CA
Date : 2026.10.20 15:40:09 -04'00'

M. Daniel Leduc
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE A

Nom fournisseur	Description	Montant total facture
9141855 Canada Inc.	REP - VEH #33 - Boulons et noix pour la charrue	53.67 $
9303 0286 QUÉBEC INC. (Groupe Pelletier)	Rapport d'évalutation Lots Prince-Albert	2 529.45 $
9386-0120 Québec Inc	1 container écocentre - Juin 2026	3 104.33 $
9420-1407 QUEBEC INC., Service Inspec-Thor	Inspection Bâtiment rue 8 rue Gale	2 874.38 $
9483-3100 Québec Inc.	Rép. temporaire des jeux d'eau	2 294.03 $
Access	Service et transport de déchiquetage	210.86 $
Adn Communication	Alertes Municipales - Juin 2026	96.57 $
Aedifica	Hon, prof au 30 juin 26 - Volet 1-100%	4 333.99 $
Agence Denis Lepine Inc.	Travaux de dépistage de fuites 2026	6 036.19 $
Ali Excavation Inc.	4 TM - Bitumineux à chaud pr rue McBain	733.17 $
Ali Excavation Inc.	4.05 TM - Bitumineux à chaud - rue McBain	742.33 $
Apsam	Formation signaleur routier 14 participants	1 446.00 $
Bauval Carrières Régionales	12.02 T - Top-Mix	2 211.20 $
Bauval Carrières Régionales	10.41 TM asphalte Top-Mix	1 579.90 $
Bétonel / Dulux	24 - Peinture d'extérieur pr terrains Soccer	1 226.55 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 1290 Ch. Rivière-aux-Outardes	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 1591 3e Rang	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 2423 Ch. Rivière-Châteauguay	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 2601 Ch. Lower Concession	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 2383 Route 201	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 2387 Route 201	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 545 Ch. Rivière-aux-Outardes	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 1151 Rang des Botreaux	461.20 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 1150 Rang des Botreaux	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 2288 Rang de Tullochgorum	355.95 $
Bionest Inc.	Entretien UV - 2364 Route 138	355.95 $
Bottier du Cinq (Le)	S. siguoin Vêtement Voirie	244.89 $
Bottier du Cinq (Le)	Kevin Levac - Pantalons, chandails	481.80 $
Bottier du Cinq (Le)	Kevin Levac - Botte de travail	227.61 $
Bottier du Cinq (Le)	Kevin Levac - Pantalon, casque, manteau signaleur...	481.90 $
Bottier du Cinq (Le)	Nancy Gouin - Botte CAP et semelle toile	186.22 $
Carrière Ali Inc.	18.55 T - Pierres 0-3/4 pr dépôt à neige	546.22 $
Chemtrade Chemicals Canada Ltd.	Sulfate d'aluminium étang aérée	7 658.81 $
Cmlex Conseil Inc.	Srvc Jur. Dossier #CM-112 - Réso 26-01-012/26-06-159	4 024.14 $
Complexe Enviro Connexions Ltée	Disp. des sols excavé - St-Paul et Dépôt à neige	17 579.07 $
Compteurs D'Eau du Québec	Étalonnage annuel des compteurs d'eau - Puits	4 098.86 $
Discair Productions	WEB - Séance conseil 6 juillet 2026 - Réso 25-09-259	1 092.26 $
Dr Conseils Sec	Hon. Mutuelle de prévention 2025 (gestion) - Ajust.	232.62 $
Dr Conseils Sec	Hon. Mutuelle de prévention 2026 (gestion) -2e Vers	1 373.69 $
Dr Conseils Sec	Hon. Mutuelle de prévention 2025 (défense) - Ajust.	88.25 $
Dr Conseils Sec	Hon. Mutuelle de prévention 2026 (défense) - 2 vers	521.04 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #56864	338.03 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Srvc juridiques selon forfait - # dossier: 69019	287.44 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier #69308	224.20 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Srvc juridiques - Dossier #126777	676.05 $
Dunton Rainville Senc Avocats	Services juridiques - Dossier 123625	11 945.50 $
Enseignes Dumas	Bases de drapeaux, drapeaux QC/CA et Ormstown	1 763.71 $
Enseignes Dumas	2 panneaux "AVIS" - Légion, Toît Vert	471.40 $
Entreprises S. Besner Inc.	Location plaque d'acier - Ponceau rue Argyle	362.17 $
Entreprises S. Besner Inc.	Location plaque d'acier - Ponceau rue Argyle	1 948.82 $
Équip. albert Billette Inc. (Les)	Huile à chaines - Voirie	43.12 $

Équipements Quinton Inc.	Loc. bureau chantier - Juill/août 2026 Garage 201	661.11 $
Eurofins Environex	Analyse eau affluent et effluent	857.71 $
Eurofins Environex	Analyse eau 87 Roy, Jeux d'eau	272.41 $
Eurofins Environex	Analyse eau 87 Roy, 24 rue Cross, 5 rue Gale	450.13 $
Eurofins Environex	Analyses- puits & Poursuite 6 & 8	1 837.30 $
Eurofins Environex	Analyse eau - Dépôt à neige #1 et #2	292.62 $
Filets Sports/Sports Nets	2 paire filets soccer - Parc Mario Dumas	1 048.04 $
Fonds D'Information Territoire - Avis Mutation	16 Avis de mutation	96.00 $
Fqm	Services juridiques - Appel d'offres	89.34 $
Fqm Services, Coopérative de Solidarité	Honoraires à pourcentage	2 060.35 $
Geocentralis Inc.	Abonnement - Matrice graphique - juill à déc. 2026	476.89 $
Gestion Écono Plus Inc.	Frais repérage GPS - Juillet 2026	303.07 $
Groupe Sgm Inc.	Entretien éclairage de rues - 5 lumières	1 270.97 $
Grue Mobile Veilleux Inc.	Soudure bris tour d'eau	1 989.08 $
Iga Ormstown	Café, lait, crème - Hôtel de Ville	46.06 $
Iga Ormstown	Aliments, boissons - Dîner T.P.	72.82 $
Iga Ormstown	Détergent à lessive - Pompiers	58.04 $
Iga Ormstown	Aliments - Boissons - BBQ Hôtel de Ville	261.59 $
Iga Ormstown	Breuvage pour Voirie	41.91 $
IMPACT Partenaires d'affaires	Mandat accompagnement RH - Réso #26-04-096	3 935.02 $
Interpreto	Tests psychométrique - Gestionnaire de projet	958.89 $
J.T. Sport	Affutage chainsaw - Pompiers	86.16 $
Jalec Inc.	20 Accès réseau (17 mobiles, 3 portatif) Juillet 2026	343.78 $
Jalec Inc.	Achat 2 radios - Pompiers	965.79 $
K.S.A. Électrique Inc.	Vérif. de la drive et pompe des Jeux d'eau	862.31 $
Lamb J. & Son	Réparation tour d'eau	1 724.63 $
Lamb J. & Son	Réparation tour d'eau	1 379.70 $
Laurentide Environnement Inc.	Collecte RDD organiques - Juin 2026 - Écocentre	1 486.10 $
Les Industries Simexco Inc.	Remplacement penture de voute	96.58 $
Librairies Boyer	Achat 9 livres - Bibliothèque	261.16 $
Mcclintock, les Entreprises	Appel urgence - rétrocaveuse pr trou rue Argyle	1 517.67 $
Noël & Fils	Transport et chargement sols encavés pr Terrebonne	6 719.43 $
O-Max Inc	Produits nettoyage et gants - Voirie	686.13 $
O-Max Inc	Crédit - Dégraisseur chargé un de trop	(37.01 $)
O-Max Inc	Produits nettoyage - H.V., Caserne, Centre rec.	270.43 $
Oxygène Régional Inc.	Renouvell. Contrat location réservoirs garage 138A	327.69 $
Pg Solutions	Transphere/ACCEO - Activation module et formation	1 339.23 $
Pg Solutions	Mise en route - Accompagnement PG - Réso 25-10-286	1 967.52 $
Pg Solutions	Contrat entretien - Transphere-Fournisseurs SFM	285.72 $
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Hose pr tracteur - arrosage fleurs	4.72 $
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Serviettes de refroidissement - pr Voirie	118.13 $
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	5 btes gants de nitrile - Voirie	86.18 $
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Rep VEH #33 - Lumière	44.33 $
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Batterie pr machine à pression à gaz - Voirie	97.83 $
Pieces D'Auto Valleyfield Inc.	Équipement sécurité - Paire chandelle - voirie	74.60 $
Plantes et Décor Latour 9125-8145 Québec Inc	Aménagement paysager 2026	6 504.14 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Cadenas pr garage, Insecticide guêpes Soccer	34.12 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Papier sablé pr caisson du piano - Parc	14.45 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Moraillon 6" pr barrer piano - Parc	8.27 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Batonnet analyse eau potable	55.16 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièces pr enseigne travaux rue Prince-Albert	37.63 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pailis cèdre noir pr entretienpaysager	20.06 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Paillis cèdre noir pr Domaine des Outardes	12.03 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièces pr installation pancarte - AVIS	81.44 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Rateau, pailli pr parcs	52.35 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Crédit mèche en trop - Achat autre mèche	16.68 $

R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Ancrages pr bancs et poubelle jeux d'eau	63.24 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièce pr cabinet jeux d'eau	3.44 $
R.S.D'Amour & Fils Inc. - RONA	Pièces pour enseignes travaux rue Prince-Albert	189.19 $
Ratte, Magasin F.	Une planche clip format légal - pr Jeux d'eau - Voirie	5.74 $
Réseau D'Information Municipale Rim	Affichage poste direction TP	229.95 $
Robert Daoust Et Fils Inc.	129.98 TM - Ordures Mai 2026	43 440.53 $
S.N.G. Services Mécaniques Inc	Entretien VEH #205 - Pompiers	1 974.69 $
Sanibert	Toilette portative parc Lindsay-Cullen (été 2026)	285.67 $
Sanibert	1 toilette chauffée-4 sem.- Écocentre - Juin 2026	244.48 $
Sécurité Rousse Inc.	Appel srvc - trouble avec caméra centre récréatif	356.42 $
Sécurité Rousse Inc.	Remplacement batterie de protection	436.90 $
Service Informatique D.L. Inc	Appel srvc - Caméra jeux d'eau - probl. de réseau	206.96 $
Service Informatique D.L. Inc	Accès Internet Fibre - Juin 2026 - HDV	1 014.08 $
Service Informatique D.L. Inc	Renouvellement annuel licence 3CX - téléphone	2 315.60 $
Services de Rebuts Soulanges Inc.	Nettoyage de ponceaux 138A	2 872.25 $
Services de Rebuts Soulanges Inc.	Nettoyage station pompage Delage et égout	7 110.55 $
Services de Rebuts Soulanges Inc.	Nettoyage bonhommes à eau -	8 359.23 $
Services Excell-Net inc.	Nettoyage plancher Centre rec et patinoire	2 069.55 $
Servicofax	6487 copies couleurs, 3636 copies noir/blanc	606.00 $
Signel Services Inc.	Palette, drapeaux, accessoires de signaleur	373.85 $
Solmatech Inc.	Caractérisation environnementale sols en piles excavés	1 977.57 $
Solmatech Inc.	Caractérisation environn. des sols - Réso #26-06-163	50 686.73 $
Solmatech Inc.	Caractérisation environnementale sols en piles excavés	4 804.81 $
Solution Informatique de la Montérégie	Barre UPS à 6 prises, licence MS, rallonge, cable HDMI	343.73 $
Technivolt Électrique Inc.	Vérification alimentation jeux d'eau	464.50 $
Technivolt Électrique Inc.	Télémétries Facturé Mensuel - Juin 2026 - Po Annuel	321.93 $
Technivolt Électrique Inc.	Racc pompe Puit St-Paul, rempl dijoncteur jeux d'eaux	514.85 $
Telmatik	Appels d'urgence - Juillet 2026	101.23 $
Thibault, Jacques (Pierreville)	Entretien camions incendies #305 et # 205	1 609.65 $
	Paiements à effectuer	**267 998.95 $**
	SALAIRES à autoriser au 22 juillet 2026 incluant DAS Fédéral, Provincial et REER	**146 086.91 $**
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	81.869 L - Essence VEH #42	135.00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	67.106 L - Essence VEH #42	114.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	103.158 L - Essence VEH #34	232.00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	61.805 L - Essence VEH #32	105.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	111.633 L - Essence VEH #33	251.06 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	96.490 L - Essence VEH #33	217.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	30.452 L - Essence VEH #34	68.49 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	67.102 L - Essence VEH #31	114.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	52.981 L - Essence VEH #505	90.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	53.929 L - Essence VEH #205	121.29 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	74.328 L - Essence VEH #42	130.00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	78.338 L - Essence VEH #42	137.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	165.813 L - Essence VEH #7	290.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	43.497 L - Essence VEH #305	100.00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	31.319 L - Essence VEH #305	72.00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	73.375 L - Essence VEH #43	132.00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	124.130 L - Essence VEH #39	285.37 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	52.250 L - Essence VEH #42	94.00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	21.486 L - Essence VEH #7	38.65 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	40.107 L - Essence VEH #42	91.00 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	52.014 L - Essence VEH #35	118.02 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	34.305 L - Essence VEH #32	60.00 $

9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	59.009 L - Essence VEH #42	115.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	75.939 L - Essence VEH #32	148.01 $
9534-8702 Québec Inc. (Petro Canada)	64.135 L - Essence VEH #43	125.00 $
Adobe Inc.	Adobe communication, R.H. et Finances	257.50 $
Agence de mobilité durable de Montréal	Frais stationnement - Rencontre avec Aedifica	17.00 $
Amazon.Ca	Dossier mural transparent pr cabinet jeux d'eau	23.35 $
Amazon.Ca	Lecteur numérique pr analyse jeux d'eau	91.97 $
Amazon.Ca	VEH #38 - Kit de coprs de buse	25.93 $
Amazon.Ca	Cache fil pour sous-sol Hôtel de Ville	26.43 $
Amazon.Ca	Sacs de déchets pr toilettes portables	26.00 $
Bell Canada	Internet Bibliothèque du 23 juin au 22 juillet 2026	180.46 $
Bell Mobilite	Ligne cellulaire traitement aqueduc et DG	63.87 $
Bell Mobilite	Ligne cellulaire traitement aqueduc et DG	64.10 $
CANAC	Deux Bases eet parasols pour jeux d'eau	133.37 $
Carole Desmarais	Remb. facture repas Dooly's VYFD - départ S. Leclerc	27.23 $
Ccesi - Centre Conseil En Sécurite Incendie	1er VERS - Visites risques faibles 285 portes	2 785.27 $
Cindy Laviolette	Remb. Cartes départ S. Leclerc	10.33 $
Cindy Laviolette	Remb. Dollarama - BBQ du 25 juin 2026	44.46 $
Cindy Laviolette	Remb. facture Dooly's VYFD - départ S. Leclerc	32.16 $
Cogeco	Téléphonie alarme - Garage 138A - Juillet 2026	36.74 $
Commission des transports	Frais de MAJ au RPEVL - 3 véhicules et plus	163.00 $
Communic-Action Project	Aide financière - Projet Communic-Action - Réso#26-07-211	300.00 $
Complexe Medical Ormstown Inc	Loyer bibliothèque - Juillet 2026	7 012.12 $
Construction Émery Paquette Inc.	Travaux HDV - CRÉDIT travaux d'époxy - réso#25-02-064	(8 623.13 $)
Construction Émery Paquette Inc.	Travaux HDV - Décompte final #6	64 943.75 $
EXPEDIA	Hébergement DG, Maire - Congrès 2026 FQM	730.68 $
Fqm	Congrès 2026 - FQM - DG	1 172.74 $
Fqm	Congrès 2026 - FQM - Maire	1 172.74 $
Gestion Msdm Inc.	Loyer Garage 201 - Juillet 2026	2 667.42 $
Groupe Charlebois Inc.	Organis. Évènements Municipaux - 2e Vers 20%	5 978.70 $
Hydro-Quebec	299 000 772 762 Hyegout - Rue Hector (égouts)	106.42 $
Hydro-Quebec	299 000 772 713 Hyegout - Station rue Church (Borden)	106.42 $
Hydro-Quebec	299 000 772 515 Hyassai - 2145, River Rd (usine d'épuration)	3 974.08 $
Hydro-Quebec	299 000 771 780 Hyparc - 87, rue Roy (terrain de soccer)	197.83 $
Hydro-Quebec	299 000 771 657 Hyegout - 83, rue Roy (Poste principal)	2 078.41 $
Hydro-Quebec	299 000 771 491 Hycentre - 87, rue Roy (centre réc.)	755.20 $
Hydro-Quebec	299 000 771 442 Hyparc - 83-A rue Roy (parc)	106.42 $
Hydro-Quebec	299 000 772 226 Hyaque - 3 rue Madelaine (aqueduc)	1 905.83 $
Hydro-Quebec	299 106 486 192 Hyparc - Rue Church (parc Lindsay)	59.35 $
Hydro-Quebec	299 088 112 196 Hybur - 5 & 9 rue Gale	2 450.42 $
Hydro-Quebec	299 000 772 564 Hyparc - Rue Victoria (Tennis)	34.28 $
Hydro-Quebec	299 048 627 507 Hyluminair - 16 luminaires (19-21 Lambton)	256.80 $
Hydro-Quebec	299 003 635 222 Hyabri - 15, rue St-Paul (Abri à sel)	297.54 $
Hydro-Quebec	299 000 771 558 Hysoccer - 87 rue Roy	297.40 $
Hydro-Quebec	299 000 772 911 Hygarage - 1695 Rte 138A	128.51 $
Hydro-Quebec	299 000 771 913 Hyluminair - 183 luminaires	1 486.91 $
Hydro-Quebec	299 000 771 954 Hyluminair - 151 luminaires	1 354.05 $
Hydro-Quebec	299 101 961 843 HyBorne	200.32 $
Hydro-Quebec	299 003 263 983 Hykiosque - 4, rue Bridge, local A8	106.42 $
Hydro-Quebec	299 088 112 196 Hybur - 5 & 9 rue Gale	2 365.08 $
Jotform Canada Inc	Frais annuel pr création de formulaires - Écocentre	483.44 $
Kathy Laviolette	Remb. carte condoléance	9.19 $

Kathy Laviolette	Remb. facture Dooly's VYFD - départ S. Leclerc	20.15 $
Microsoft Canada Ins.	MS copilot Business - V.G. Courtemanche	29.49 $
Ouellet Samantha	Entretien du 15 au 28 juin 26+Caserne-Réso #24-12-312	1 759.47 $
Ouellet Samantha	Entretien ménager - 29 juin au 5 juil 26 - Réso #24-12-312	1 752.68 $
Pelouse Alex Gaulin	Coupe gazon Juin 2026 - Réso 126-03-070	6 663.33 $
Registre foncier	Frais radiation	202.00 $
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	1.50 $
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	7.50 $
Registre foncier	Frais radiation	202.00 $
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	1.50 $
Registre foncier	Frais radiation	202.00 $
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	1.50 $
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	4.50 $
Registre foncier	Frais radiation	202.00 $
Registre foncier	Consultation - Registre foncier - Greffe	3.00 $
SEAO - Syst. électronique appel d'offres gouv. Québec	SEAO - WEB	174.97 $
Solution Informatique de la Montérégie	Serveur terminal pour SFM et Territoire	5 340.50 $
SuperPass	SuperPAss - Crédit factures essence - RC du 24-06-26	(51.51 $)
Tanguay Isabelle	Repas artistes - Fête Nationale du Québec	178.51 $
Tanguay Isabelle	Accessoires papeterie - Fête Nationale du Québec	21.85 $
Tanguay Isabelle	Lot 50 drapeaux Canadiens - Fête du Canada	12.64 $
Tanguay Isabelle	Lot 50 drapeaux Canadiens - Fête du Canada	12.64 $
Tanguay Isabelle	Banderole de drapeaux Canadiens - Fête du Canada	52.86 $
The Home Depot	Tente pop-up pr activités et évènements	189.70 $
Therrien, Me René (Notaire Inc.)	Actes de servitude	1 092.26 $
	Total	**119 585.52 $**
	GRAND TOTAL	**533 671.38 $**